

Mairie de Lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18 JUILLET 2014

Convocation du : 14 / 07 / 2014

Présents : H. LEROY, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, D. BRUNET, S. GILGENKRANTZ, A. GUILLOT – SUDAN, J. MARCHAS, J.P. MIALON, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, A. SAVRE.

Excusé : Aucun

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. LE MAIRE

1) Dossier Eau / Assainissement

Trois **appels d'offres** ont été passés :

- Levés topographiques
- Étude géotechnique pour la station d'épuration
- Maîtrise d'œuvre

La commission d'appels d'offres s'est réunie et, avec l'assistance de l'agence départementale d'ingénierie, a retenu :

- Pour les levés topographiques : le cabinet CIERA, pour un montant de 7050 € HT (8460 € TTC)
- Pour l'étude géotechnique : le cabinet ICSEO, pour un montant de 3451 € HT (4141 € TTC)

La commission se réunira à nouveau le 23 juillet pour attribuer le marché de la maîtrise d'œuvre.

Les géomètres du cabinet CIERA interviendront bientôt sur la commune ; ils pourront être amenés à effectuer des relevés à l'intérieur de certaines propriétés, avec l'accord des propriétaires concernés ; ceux-ci seront contactés.

Le conseil municipal adopte une **Décision Budgétaire Modificative** permettant à la commune de contracter un emprunt de 150 000 € pour financer ces trois marchés, ainsi que les études commandées à l'agence départementale d'ingénierie (pour un montant de 9450 €).

La commune a reçu une première offre de prêt de la part de la Banque populaire, sur 30 ans, avec un taux fixe de 4,35 %, et des échéances semestrielles d'environ 4500 €. Cette offre ne sera vraisemblablement pas retenue car d'autres banques sont susceptibles de financer ce genre de projet à des taux nettement plus avantageux pour la commune. À titre de comparaison, ce montant de 4500 € par semestre est moins important que celui des remboursements du prêt relatif à l'achat du tracteur communal.

Il est enfin rappelé que les derniers emprunts bancaires contractés par la commune arrivent à échéance en 2015; celle-ci a donc les moyens d'emprunter la somme nécessaire au financement de ses projets.

2) Travaux : Four du Tremblay, église et maison forestière

Four du Tremblay : La toiture doit être entièrement refaite. La commune a reçu deux offres des entreprises GYRARD et TOURNIER, pour des montants avoisinant 9000 € TTC. Un devis supplémentaire sera demandé à l'école du bois de CORMARANCHE.

Église : Les devis ont été transmis à la commune d'OUTRIAZ, ainsi que le nom de l'entreprise retenue par LANTENAY. La réponse d'OUTRIAZ est attendue.

Maison forestière (Salle de bain) : Plus de 6 mois après la signature du devis, l'entreprise GONCET doit commencer les travaux la semaine prochaine.

3) Bois : Affouage et coupe de bois non soumis

Les **bois non soumis** proposés à la coupe seront marqués lors de la deuxième quinzaine d'août, en vue d'une vente à l'automne. Les abords de la Vierge seront notamment dégagés, afin de la rendre à nouveau visible depuis le chemin.

Des **coupes d'affouage** seront également proposées : les lots doivent encore être définis et les bois à couper restent à sélectionner. Trois responsables des coupes devront être désignés parmi les affouagistes. Chaque affouagiste devra par ailleurs fournir un certificat d'assurance responsabilité civile en cas d'accident, et s'engagera par écrit à respecter des règles de sécurité, à utiliser un équipement adapté et à porter des vêtements de sécurité.

4) Site internet

Avec l'aide de l'office du tourisme de NANTUA, la commune de LANTENAY a recréé un site internet, dont l'adresse provisoire est www.lantenay.jimdo.fr.

Lorsque le processus d'enregistrement du nom de domaine sera terminé, l'adresse définitive du site sera www.lantenay.fr.

Le site est encore en cours de construction, mais devrait très bientôt être pleinement opérationnel.

5) École : Rythmes scolaires

A l'issue du dernier conseil d'école, et après une réunion avec un représentant de l'école d'Arts et Musique de NANTUA, les horaires et les contenus suivants ont été validés pour les temps d'activités périscolaires :

IZENAVE : Lundi de 15 h 00 à 16 h 30

Jeudi de 15 h 00 à 16 h 30, Arts Plastiques

LANTENAY : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8 h 30 à 9 h 00, Garderie

Vendredi de 15 h 30 à 16 h 30, Musique

OUTRIAZ

Classe des « Petits » (MS, GS) : Mardi de 15 h 00 à 16 h 30

Vendredi de 13 h 20 à 14 h 50, Musique

Classe des « Grands » (CP, CE1) : Jeudi de 13 h 20 à 14 h 50, Arts plastiques

Vendredi de 15 h 00 à 16 h 30

Les séances dont le contenu n'a pas encore été défini seront animées par Laurent LANSON (institutrice à IZENAVE), des bénévoles (à OUTRIAZ), et des animateurs de la Fédération de Œuvres Laïques de l'Ain.

6) Questions diverses

- **Situation de Trésorerie** : La commune dispose à ce jour de 95 253,43 €.
- **Travaux sur parcelle constructible** : Le raccordement au réseau d'eau d'une habitation en construction (rue des fontaines) a coûté à la commune 3489,60 € TTC (travaux réalisés par l'entreprise VINCENT TP). Ce coût élevé s'explique par la nécessité d'une traversée de route. Par ailleurs, ces travaux ont mis en évidence l'existence d'une canalisation d'évacuation d'eaux usées qui passe sous l'emplacement de la future maison. Cette canalisation devra être détournée, aux frais de la commune. Des devis ont été demandés.
- **Décision Budgétaire Modificative** : La commune a acheté un scanner, pour la somme de 882 €, en vue de la dématérialisation des procédures administratives. Le conseil municipal adopte une décision modificative afin de pouvoir récupérer la TVA relative à cet achat.

- **Secrétariat de mairie** : Il sera fermé du 4 au 24 août inclus. Réouverture le 25 août au matin.

7) Comptes rendus de réunions

- **Pompiers** : M. le Maire a rencontré le responsable du centre de secours d'Hauteville, et a fait le point sur la situation et les besoins du CPI de Lantenay/Outriaz.
- **Communauté de Communes du Haut-Bugey (CCHB)** : La CCHB garde les compétences Production d'eau et Assainissement. La protection des sources de Challeyriat sera donc de sa compétence.

La CCHB conserve aussi la gestion du club de football ; elle est donc susceptible de demander à la commune de LANTENAY un terrain sur lequel construire des vestiaires, les vestiaires actuels étant vétustes, non conformes aux normes de sécurité et séparés du terrain par une route. Concernant le terrain, il devrait seulement être légèrement agrandi pour permettre la tenue de matchs.

Enfin, la CCHB reprend la gestion du stade nautique d'OYONNAX.

Fin de la réunion à 20 h 30.

Prochaine réunion : 15 septembre 2014